



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide médicale

Question écrite n° 8490

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la persistance du paludisme dans le monde. Chaque année, entre 350 et 500 millions de personnes sont contaminées par cette épidémie, responsable de deux à trois millions de décès par an. Malgré des progrès en Afrique subsaharienne, région qui concentre près de 90 % des victimes, beaucoup d'enfants restent privés de traitements contre cette maladie, qui fait au moins 800 000 morts par an avant l'âge de cinq ans, selon un récent rapport publié par l'UNICEF. Pour la moitié de la population mondiale, le paludisme constitue un véritable problème de santé publique. Le développement de nouvelles moustiquaires imprégnées d'insecticide permet de faire reculer sensiblement la mortalité, mais l'accès aux traitements demeure le problème majeur pour une grande partie des populations concernées. En conséquence, elle souhaiterait connaître les moyens et les aides prévus par la France dans ce domaine.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre des affaires étrangères et européennes sur la politique extérieure menée auprès des pays en développement concernant les actions de lutte et de prévention du paludisme. Les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ont placé le contrôle du paludisme parmi les urgences mondiales pour vaincre la pauvreté. Le paludisme concerne aujourd'hui 40 % de la population mondiale qui vit dans des zones de transmission et touche 105 pays (dont 45 en Afrique). La zone d'endémie palustre correspond peu ou prou à la classique ceinture de pauvreté. Le paludisme est en effet la première cause de morbidité des populations en Afrique de l'Ouest. De ce fait, le paludisme est la cause de pertes économiques importantes dans les pays de la région en raison du nombre de journées de travail perdues, un impact économique majeur évalué à 1,3 % de croissance annuelle en moins dans les pays les plus touchés. Le paludisme est également la toute première cause de décès chez les enfants de moins de 5 ans. Le tiers des enfants de moins de 5 ans décédés du paludisme en 2000 dans le monde était ouest-africain (360 000/906 000). Pour appuyer la lutte contre le paludisme dans le monde, la France a fait le choix de privilégier le canal multilatéral. D'abord avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, auquel elle consacre des ressources croissantes depuis 2002 (50 millions d'euros en 2002 et 2003, 150 millions en 2004 et 2005, 225 millions en 2006 et 300 millions en 2007). Conformément aux engagements pris par le Président de la République, la France a annoncé qu'elle portait sa contribution au Fonds mondial à 900 millions d'euros pour le triennium 2008-2010, lors de la conférence de reconstitution de Berlin en septembre dernier, confirmant ainsi sa pleine adhésion à l'action du FMLSTP. La conférence de Berlin est considérée comme un succès par l'officialisation de promesses de dons, qui ont atteint 9,7 milliards de dollars pour la période 2008-2010. Dans les cinq années à venir, le FMLSTP devrait fournir 264 millions de doses supplémentaires de traitements anti-paludéens à base d'artémisinine contre le paludisme résistant (ACT) et financer 109 millions de moustiquaires pour protéger les familles de la transmission du paludisme, le Fonds mondial devenant ainsi le principal financier de moustiquaires imprégnées d'insecticide dans le monde. Mais l'action de la France en faveur de la lutte contre le paludisme s'exerce également par d'autres voies comme UNITAID, la facilité internationale d'achat des

médicaments. UNITAID finance des programmes ciblés, en complémentarité avec les autres donateurs. Le budget d'UNITAID dépassera 300 millions de dollars en 2007 et pourrait s'élever à 500 millions de dollars en 2009. La France s'est engagée à apporter 160 millions de dollars en 2007 à UNITAID. Plus de 9 millions de dollars ont été mobilisés en 2006 pour la lutte contre le paludisme, correspondant à 7,2 millions de traitements par ACT dans 11 pays, et en 2007, 60 millions de dollars sont prévus pour l'achat des ACT. Encourager l'accès aux traitements nécessite également la recherche de nouvelles molécules, adaptées aux malades (enfants), bien tolérées et surtout efficaces face aux résistances nombreuses qui apparaissent. C'est pourquoi, le ministère des affaires étrangères et européennes apporte son appui à des actions de recherche et développement visant à proposer de nouveaux outils de prévention et de traitement comme l'initiative internationale de la fondation Drug Neglected Diseases Initiative, Genève, qui vise à apporter pour les maladies les plus négligées, des outils thérapeutiques efficaces, peu coûteux, adaptés avec pour objectif d'améliorer la santé et la qualité de la vie des populations. Enfin, la France en tant que deuxième donateur au FM, siègera pour la première fois au conseil d'administration du partenariat « Faire reculer le paludisme », qui s'est tenu les 28 et 29 novembre à Addis-Abeba où elle a représenté les donateurs publics, au sein de cette plate-forme de coordination internationale de la lutte contre le paludisme qui réunit pays affectés, donateurs publics et privés, industriels du médicament, organisations internationales et le secteur associatif. Elle a également programmé une contribution financière à ce partenariat, pour l'exercice 2008.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8490

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6417

Réponse publiée le : 18 décembre 2007, page 7994